

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Stéphanie Desjardins		Date d'inspection Le 05 février 2026	
Nom de l'établissement Les p'tits trésors de Steph		Numéro de permis 2013348	
Adresse 160 chemin Desjardins DSL de Drummond NB E3Y 1V3		Numéro de téléphone (506) 473-6387	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60		Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : c) des occasions : (iv) d'explorer les arts et les sciences.	21(c)(iv)	13 févr. 2026	
Commentaires: Du matériel supplémentaire pour l'aire de jeu intérieur (science et créativité) a été acheté. Une photo me sera envoyée lors de son aménagement dans les locaux.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	13 févr. 2026	
Commentaires: Manque le renouvellement pour l'une des éducatrices. Un courriel me sera transmis dès sa réception.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'ai constaté que le ratio éducatrice enfants était conforme. De plus, les enfants en bas âge ne sont pas mélangés avec un autre groupe d'âge. Les éléments suivants sont observés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification d'un nouveau dossier pour une éducatrice de moins de 18 ans et mise à jour des informations concernant les membres du personnel.</li> <li>- Planification des activités réalisée de différentes façons (planification avec objectifs, toile d'araignée, etc.) ainsi que documentation des activités pour les enfants, notamment par l'affichage mensuel de photos des enfants en action.</li> <li>- Désignation : La majorité des éducatrices concernées ont 6hrs sur 10hrs de développement professionnel, le 10hrs doit être atteint avec la date d'expiration du permis soit en mai 2026.</li> </ul> Observation de la collation fournie par la garderie : muffin pour les enfants de 15 à 24 mois, biberon pour l'enfant de moins de 15 mois, collation mixte pour les enfants de 2 ans et galette de riz avec raisins secs pour les autres groupes. Observation de l'accueil des après-classe et du départ de plusieurs enfants de tous les âges. Les enfants ne sortent pas à l'extérieur lors de ma visite. L'exploitant m'indique que ceux ci ne disposent pas

Commentaires généraux

des vêtements appropriés pour la saison hivernale.

original signé par

**Pascale Dumont-Levesque**

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 05 février 2026

Date

original signé par

**Stephanie Desjardins**

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 février 2026

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*